

L'an deux mil seize, le onze octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SABIN, Maire.

Date de convocation : 5 octobre 2016

	EMARGEMENTS PRESENCE	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS NON EXCUSES
SABIN Jacques			
BUCHOT André			
FRÉTIGNÉ Cécile			
CORNILLE Alain			
CHAMPIOT Daniel			
BERTHELOT Annie			
FORET Jeannine			
MONTAUBAN Éric			
LAINÉ Guillaume			
BOUTRUCHE Alexia			
LOZANO Nathalie			
GABILLARD Arnaud			
LANDAIS Jonathan			
MEIGNAN Élodie			

Mme FRÉTIGNÉ a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Convention pour groupement de commandes avec la COMCOM
- Révision de tarifs au VVP
- Devis enseigne bâtiments communaux
- Devis pour divers matériel à l'Espace Corail
- Consultation pour achat remorque
- Devis pour couverture du toit de l'Eglise
- Mise à disposition d'un local pour les agents de la poste
- Ordures ménagères : consultation des habitants
- Demande de subvention près de la Région et du Conseil départemental
- Complément de rémunération pour le personnel communal
- Questions diverses.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 12 septembre 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 – CONVENTION POUR REGROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

DCM N° 2016-048

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la mutualisation inter-collectivités, la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez propose la constitution d'un groupement de commandes pour les prestations suivantes :

- ❖ Marché 1 : Achat de fournitures administratives et consommables informatiques.
- ❖ Marché 2 : Travaux de reliure et de restauration des registres des actes administratifs et d'Etat civil.

L'intérêt de cette proposition est de regrouper des fournitures ou des prestations de même nature et ainsi d'obtenir, à travers le volume de commande, un prix plus attractif ; chaque commune reste compétente et responsable de la commande qui la concerne.

18 communes, 2 syndicats de la CCPMG et la CCPMG se sont d'ores et déjà positionnés sur ce sujet. Une convention formalise les modalités de commande pour chaque collectivité concernée (entre CCPMG et communes).

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** l'adhésion à ce groupement ;
- **Autorise** le Maire à signer la dite convention.

3 – RÉVISION DES TARIFS AU VVP

DCM N° 2016-049

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du VVP ont été actualisés récemment (location des bungalows).

Pour mettre à jour les différents supports de communication et le site Internet du VVP, il convient de proposer d'ores et déjà les nouveaux tarifs de la régie qui seront applicables à compter du 1er janvier 2017.

Les propositions suivantes sont faites :

- ❖ Tarifs d'une nuitée supplémentaire

	Chalet 4/6 per	Chalet 5/7 per	Chalet 5/7 per « les pieds dans l'eau »
Moyenne saison	36 €	44 €	58 €
Hors saison	30 €	35 €	46 €

Promotion toute l'année

Tarif d'une mini semaine (4 nuits) au prix de 3 nuits (soit week-end +1/7 du tarif semaine)

- ❖ Paire de draps : 7.50 € ;
- ❖ Tarif électricité : 0.18 € le kw supplémentaire au-delà des 8kw déjà par nuit compris dans la location ;
- ❖ Animaux : 3 € par nuit (nouveau tarif)

Sur ce dernier point, il est demandé à la commission de se réunir pour analyser l'impact de ce nouveau tarif sur les locations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Demande** à avoir plus d'information sur l'impact de tarification des animaux lors des locations, avant d'entériner ce tarif ;
- **Valide** les tarifs présentés ci-dessus : de nuit supplémentaire, d'électricité et de location de draps, applicable au 1^{er} janvier 2017 ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4 – DEVIS ENSEIGNE DE BATIMENTS COMMUNAUX**DCM N° 2016-050**

Monsieur le Maire rappelle que deux bâtiments communaux ne sont pas encore signalés : le pôle enfance et l'espace corail.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BARON (entreprise qui a déjà réalisé les enseignes du pôle communal) :

- ❖ Pôle enfance : 542 € HT l'unité
- ❖ Espace Corail : 542 € HT l'unité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** l'achat de deux enseignes pour le Pôle Enfance et d'une enseigne pour l'Espace Corail ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5 – DEVIS POUR DIVERS MATERIELS POUR L'ESPACE CORAIL**DCM N° 2016-051**

Monsieur BUCHOT présente les devis pour compléter l'équipement en matériel de l'Espace Corail :

- ❖ Sèche mains à air pulsé ultra rapide : 478.30 € HT l'unité (PLG)
- ❖ Pupitre mobile : 219 € HT (Manutan)
- ❖ Chariot blanc : 213 € HT (Manutan)

Un devis sera sollicité auprès d'entreprises spécialisées pour le raccordement électrique des sèche-mains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** l'acquisition de deux sèche-mains, d'un pupitre et d'un chariot ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6 – CONSULTATION POUR ACHAT D'UNE REMORQUE**DCM N° 2016-052**

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition d'une nouvelle remorque pour le tracteur avait été inscrite au budget primitif en début d'année.

Il présente les différentes offres reçues :

Etablissement	Charge utile	Prix HT
ROMET	5500 kg	7 845.09 €
	4700 kg	7 975.23 €
DURET	6000 kg	6 600.00 €
ROBUST 2000	3500 kg	4 482.28 €
	6000 kg	5 220.43 €
Espace Emeraude	5500 kg	7 995.00 €

Monsieur le Maire précise que ces devis ont été analysés par le responsable des services techniques, utilisateur du matériel, qui propose de retenir la proposition de l'établissement DURET.

Pour faciliter la manutention, il est demandé d'équiper cette remorque d'une béquille hydraulique (à négocier).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de retenir l'offre de l'établissement DURET, sous condition d'avoir la béquille hydraulique ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2016

7 – DEVIS POUR CONVERTURE DU TOIT DE L'ÉGLISE

DCM N° 2016-053

Monsieur CORNILLE présente et commente les devis de réfection d'une partie de la toiture de l'église, les entreprises consultées ont proposé des prestations différentes qui ont été analysées. Le bien fondé de certaines prestations est apparu évident (redressage de la charpente). Dans ces conditions ; les devis s'établissent comme suit :

Entreprise	Montant HT
LEROY COUVERTURE	18 291.40 €
HARDY COUVERTURE	16 398.75 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise LEROY COUVERTURE y compris les prestations supplémentaires pour un montant de 18 291.40 € ;
- **Autorise** le Maire tous documents relatifs à ce dossier.

8 – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LES AGENTS DE LA POSTE

DCM N° 2016-064

Monsieur le Maire relate l'entrevue qu'il a eue avec un dirigeant de la poste sur la mise à disposition d'une salle communale du lundi au vendredi, sur le créneau de 12h-14h, pour le déjeuner des postiers.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et l'unanimité :

- **Emet** un avis défavorable à la mise à disposition d'un local pour la pause déjeuner des agents de la poste, au motif suivant :
L'employeur quel qu'il soit (la poste entre autre) a la responsabilité de ses salariés et, imposant de nouveaux horaires, doit être en capacité d'analyser au préalable les conséquences de cette nouvelle organisation.

9 – ORDURES MENAGERES : CONSULTATION DES HABITANTS

Monsieur le Maire explique que le sujet de la collecte des ordures ménagères mérite une consultation élargie des habitants de VILLIERS-CHARLEMAGNE.

Il propose de constituer un Comité de pilotage comprenant (liste non exhaustive) :

- ✓ des élus du Conseil Municipal ;
- ✓ un représentant de chaque quartier ;
- ✓ un représentant des commerçants.

L'objectif étant de proposer une solution (favorable ou non) qui serait présentée à la cérémonie des vœux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, n'est pas favorable à la constitution d'un comité de pilotage :

- **Demande** plutôt qu'une réunion publique soit organisée avec les services de la communauté de communes ;
- **Charge** le Maire d'organiser ce débat.

**10 – DEMANDE DE SUBVENTIONS PRÈS DE LA REGION ET DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL****DCM N° 2016-054**

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions près de :

- ❖ La région, au titre du Pacte Régional pour la Ruralité, pour le projet de réhabilitation de la salle des sports, soit 10 % du coût HT avec un plafond de subvention par projet de 50 000 €.
- ❖ Le conseil départemental, au titre des contrats de territoire, pour les travaux de l'église (toitures et parquet) et les travaux de voirie et d'effacement de réseaux de la rue des Plantes, soit l'enveloppe globale d'un montant de 30 062 € (taux maximum 50 % HT du projet).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter ces subventions.

11 – COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**DCM N° 2016-055**

Monsieur le Maire rappelle que le complément de rémunération du personnel est un avantage indemnitaire créé par certaines collectivités (dont la nôtre) avant la publication de la loi du 26 janvier 1984 et légalisé par ce même texte.

La loi permet aux agents de conserver les compléments de rémunération acquis collectivement avant le 27 janvier 1984.

Ainsi légalisées, et pour leur maintien, ces primes de fin d'année doivent apparaître au budget des collectivités. Les crédits ont été inscrits au BP.

Le montant de base de cette prime est fixé par un comité technique, pour 2016, il est fixé à 929.24 € net pour un agent à temps complet. Il est alloué aux agents titulaires et non titulaires, réduit proportionnellement à leur temps de travail ou majoré selon leur fonction.

Les dépenses afférentes à ces primes ont été inscrites au BP 2016.

Le conseil municipal, après délibération :

- **Autorise** le Maire à allouer ce complément de rémunération aux agents de la commune et de l'ALSH.

12 – TARIF ANIMATIONS TAP**DCM N° 2016-056**

Madame FRÉTIGNÉ fait savoir que deux activités pourraient être proposées pour le TAP au cours de l'année scolaire 2016/2017 :

- Pour les enfants de CE-CM de Villiers, les mardis, à compter du 8 novembre 2016, un atelier de sensibilisation à l'univers musical en utilisant des percussions et la transmission d'un répertoire vocal, sous la conduite d'un professeur de l'École de Musique de la CCPMG.
- Pour les enfants de GS-CP, les vendredis à compter du 3 mars 2017, un atelier « jeux d'échecs » sous la conduite d'un professeur d'échecs, arbitre fédéral depuis 2006, responsable formation de la ligue des Échecs des Pays de la Loire.

Madame FRÉTIGNÉ propose de reconduire la tarification votée le 8 décembre 2014, soit 2 € la séance, soit 12 € les 6 séances (obligation de faire 6 séances).

Le conseil municipal, après délibération :

- **Valide** cette tarification ;
- **Charge** M. le Maire de la mise en œuvre.

La séance est levée à 20H40

FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

2016-048	Convention pour groupement de commandes avec la COMCOM
2016-049	Révision de tarifs pour le VVP
2016-050	Devis pour enseigne bâtiments communaux
2016-051	Devis pour divers matériels à l'Espace Corail
2016-052	Consultation pour l'achat d'une remorque
2016-053	Devis pour la couverture du toit de l'Eglise
2016-054	Demande de subvention près de la Région du Conseil départemental
2016-055	Complément de rémunération pour le personnel communal
2016-056	Tarif des animations TAP

SABIN Jacques		MONTAUBAN Éric	
BUCHOT André		LAINÉ Guillaume	
FRÉTIGNÉ Cécile		BOUTRUCHE Alexia	
CORNILLE Alain		LOZANO Nathalie	
CHAMPIOT Daniel		GABILLARD Aranud	
BERTHELOT Annie		LANDAIS Jonathan	
FORET Jeannine		MEIGNAN Élodie	